

Calendrier 2021 des collectes de déchets

Ville de Genappe

Téléchargez gratuitement
l'application **Recycle!**
pour tout connaître sur
les collectes des déchets.



**PMC : vous serez averti personnellement
lorsqu'il y aura du nouveau pour le sac bleu**

inbw

Fostplus

Ensemble > Trions bien > Recyclons mieux

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC	2(sa)-15-29	12-26	12-26	9-23	7-21	4-18	2-16-30	13-27	10-24	8-22	5-19	3-17-31
Papiers-cartons	8	5	5	2-30	28	25	23	20	17	15	12	10
Ordures ménagères et organiques	Chaque semaine en fonction des 2 zones décrites au verso											
Encombrants	Enlèvement à la demande (voir verso)											

Pour de plus amples renseignements sur les collectes de déchets, voir au verso.

Remarques importantes :

- Les collectes commencent **dès 6 h du matin (5 h en cas de canicule)**.
Prière de sortir vos déchets la veille **à partir de 20 h**.
- Placez-les à **un endroit bien visible** pour les collecteurs.
- **S'ils n'ont pas été collectés**, contactez in BW (0800/49 057 ou valmat@inbw.be) le jour même et laissez vos déchets sur le trottoir jusqu'au soir du jour ouvrable suivant. Le cas échéant, après ce délai, merci de rentrer vos déchets et de les représenter à la prochaine collecte. **Les réclamations introduites hors délai ne pourront pas être prises en compte !**
- En cas de travaux, placez vos déchets à **un endroit accessible**.
- Les collectes peuvent ne pas être assurées si les voiries sont inaccessibles pour cause de verglas ou d'enneigement.

Un problème concernant les collectes de déchets ou les bulles à verre?
Contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets)

0800 49 057
valmat@inbw.be



**Grand Nettoyage de Printemps
les 25, 26, 27 et 28 mars 2021**

Découvrez ce projet et bien d'autres encore
sur www.walloniepluspropre.be



Horaire et adresse du recyparc le plus proche*

Rue Nicolas Lebrun, 1470 Genappe, T 067 79 10 33

- **Horaire unique pour toute l'année :**
du lundi au vendredi de 10 h à 17 h, le samedi de 9 h 30 à 17 h.
- **Jours de fermeture :** les dimanches et les jours fériés légaux.

Maximum 2 m³ par visite et 5 m³ par mois !

Vous pouvez y déposer vos papiers-cartons, emballages PMC, films d'emballages et plastiques durs (dans certains recyparcs), bouteilles, flacons et bocaux en verre transparent, encombrants, déchets verts, inertes, métaux, piles, capsules de café en aluminium, bouchons de liège, textiles, bois, équipements électriques et électroniques, déchets spéciaux des ménages, huiles et graisses de friteuses, huiles de moteurs, pneus, amiante-ciment, plâtres, verres plats et pots de fleurs.

Pour plus d'informations : www.inbw.be

*Tous les recyparcs gérés par l'intercommunale vous sont accessibles.

Visez juste

avec le guide de tri des emballages

PMC

(bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



P Bouteilles et flacons en Plastique



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et donc aucun autre emballage ou objet en plastique

M Emballages Métalliques



Aussi : aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques

C Cartons à boissons



Collecte en porte-à-porte*



ATTENTION ! Pas d'extension des emballages en plastique autorisés dans les sacs bleus tant que le centre de tri n'est pas adapté (pas avant l'été 2021). Donc sont toujours interdits :



Barquettes et ravieres en plastique



Frigolite, papiers aluminium et cellophane



Tout autre emballage et objet en plastique



Gobelet en plastique



Pot de yaourt



Papiers et cartons sales

Sont à déposer au recyparc :

- Emballages avec bouchon de sécurité enfant



- Pots de fleurs.

- Emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.

- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :



- Films d'emballage en plastique tels que les sacs, les films entourant les bouteilles et les rouleaux de papiers essuie-tout...



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles*



Verre coloré

Verre incolore



Remarques

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé ; ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts clandestins sont passibles de sanctions.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les verres résistant aux hautes températures



La porcelaine, la céramique et la terre cuite



Le verre plat tel que vitres et miroirs, l'opaline et le cristal



Les ampoules économiques et les tubes néon



Remarque : Les ampoules à filament, halogènes et les verres à boisson cassés sont à jeter bien emballés dans vos déchets résiduels.

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte*



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes

Remarques

- Maximum 1 m³.
- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 15 kg.

Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les papiers et cartons sales



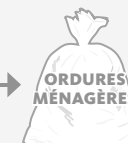
Les photos



Le papier peint



Le papier aluminium



Le logo Point Vert sur un emballage indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers. Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage et ce n'est pas une règle de tri.

*ou via le recyparc

Ville de Genappe

Collecte des ordures ménagères et des déchets organiques

Zone 1 : Les jeudis : Baisy Thy – Houtain-le-Val – Loupoigne – Vieux-Genappe.

Zone 2 : Les vendredis : Bousval – Genappe – Glabais (y compris Chaussée de Bruxelles) – Ways.

En cas de jour férié, la collecte sera reportée au samedi suivant.

Collecte des déchets organiques

Chaque semaine en même temps que les ordures ménagères.

ATTENTION : seuls les sacs compostables réglementaires avec le logo in BW sont acceptés (0,50 €/sac – capacité de 25 litres/sac). En vente dans les mêmes commerces que les sacs réglementaires blancs (ordures ménagères).

Que puis-je mettre dans mon sac de déchets organiques ?

Celui-ci est destiné aux déchets compostables : restes de repas, épluchures de fruits et de légumes, marc de café et sachets de thé, coquilles d'œufs, de noix, de moules, os, petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées), mouchoirs et serviettes en papier, papiers essuie-tout, litières biodégradables et aliments périmés sans leur emballage.



Sont exclus : langes (enfant/adulte), films et emballages en plastique, cendres, lingettes, litières non biodégradables.

Les sacs mal triés ne seront pas collectés. Veuillez alors retirer les intrus du sac et représentez-le à la collecte de la semaine suivante.

Et avant de penser à la collecte et au compostage à domicile de vos déchets organiques, évitez le gaspillage alimentaire.

Donner une deuxième vie à ses objets : la Ressourcerie « Restor »

Des objets en bon état vous encombrant et vous ne voulez pas les jeter ? Pensez à la Ressourcerie Restor.

Les objets réutilisables peuvent être déposés sur rendez-vous à la Ressourcerie Restor située Rue de Glabais 14 à Genappe. La Ressourcerie peut également venir chercher vos objets à domicile. Pour toute question ou prise de rendez-vous, contactez la

Ressourcerie Restor au **067 68 55 10** (du lundi au vendredi de 9 h à 17 h) ou visitez le site internet www.restor.be. La collecte est gratuite au rez-de-chaussée (le coût de la collecte est pris en charge par la Ville) : minimum 25 % de réemploi par collecte et maximum 3 m³ par trimestre et par foyer. Le nombre de m³ est évalué visuellement.

Collecte des encombrants à la demande

Pour l'évacuation de ces déchets, les habitants sont invités à se rendre au recyparc (voir recto).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc (objets trop lourds ou trop grands, pas de véhicule adapté), vous pouvez appeler in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au n° gratuit : **0800 49 057**. L'appel sera enregistré (coordonnées, types de déchets, volume...) et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent. Les déchets devront être triés et sortis pour l'heure fixée. Il est demandé de les sortir à un endroit facilement accessible tel que l'enlèvement puisse se dérouler en toute sécurité. Sortez vos déchets le jour même pour éviter tout dépôt sauvage.

Le prix de l'enlèvement est fixé à 5 € par m³.

Le maximum autorisé est de 3 m³ pour un prix de 15 €.

Les habitants devront être présents lors de l'enlèvement afin d'effectuer le paiement de préférence par Bancontact et de signer un bon d'enlèvement.

Si un objet pèse plus de 25 kg et que vous ne pouvez aider notre agent à le porter, signalez-le lors de la prise de rendez-vous.

En cas d'absence, de non-paiement ou de non-conformité des déchets, aucun enlèvement ne sera réalisé !



Accepté à la collecte des encombrants

Tout objet trop grand et/ou trop lourd pour entrer dans un sac poubelle !

Et qui reste dans des limites acceptables pour le collecteur :

volume total maximum : 3 m³ - objets d'un poids inférieur à 50 kg et d'une taille inférieure à 3 m x 1,5 m

Grands objets en plastique (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, gouttières en PVC, etc.)

Grands objets en métal (bassines, seaux, meubles, tables, chaises, vélos, etc.)

Grands objets en bois (meubles, portes, chaises, châssis, meubles en rotin, etc.)

Tapis, matelas, fauteuils, divans, etc.

Pneus

Verres plats (miroirs, vitres, carreaux, etc.) (à bien emballer, pensez aux chargeurs !)

Souches, troncs d'arbre et branchages inférieurs à 3 m de long et bien ficelés en fagots

Équipements électriques et électroniques (lave-vaisselle, lave-linge, frigo, etc.)

Grands objets inertes (lavabos, cuvettes de WC et bacs)



Refusé à la collecte des encombrants

Si vos déchets ne correspondent pas à la définition d'un encombrant, nous serons dans l'incapacité de les enlever. Vous serez contraints de les reprendre et de les orienter vers la filière appropriée. Inutile de mettre des déchets dans des sacs noirs ou dans tout autre sac non réglementaire. Les collectes d'encombrants ne sont pas des alternatives aux sacs poubelles payants. Mettez ces déchets dans vos sacs

poubelles réglementaires et présentez-les lors des collectes d'ordures ménagères! Respectez l'environnement en veillant à ne pas y mettre:
- des déchets qui peuvent être recyclés et/ou valorisés
- des déchets dangereux devant être traités de manière spécifique

TYPE DE DÉCHETS REFUSÉS	COMMENT LES ÉVACUER?	TRAITEMENT PRÉVU
Petits déchets entrant dans un sac poubelle	• Sac poubelle d'ordures ménagères (collecte chaque semaine)	Valorisation énergétique
Déchets organiques	• Sac compostable réglementaire	Biométhanisation
PMC	• Sac bleu PMC (collecte toutes les 2 semaines)	Recyclage
Papiers-cartons	• Collecte toutes les 4 semaines	Recyclage
Bouteilles, flacons et bocaux en verre	• Bulles à verre ou recyparcs	Recyclage
Déchets verts: tontes de pelouse, feuilles...	• Compostage et broyage à domicile • Recyparcs (si < 2 m ³) • Plates-formes de compostage de l'intercommunale in BW à Basse-Wavre 010 84 53 93 ou Virginal 067 64 68 77 (si > 2 m ³)	Compostage
Petits déchets inertes: briquillons, briques, tuiles, carrelages, béton...	• Recyparcs (si < 2 m ³) • Louer un conteneur (si > 2 m ³)	Recyclage
Déchets spéciaux: peinture, pesticides, cirages, batteries de voitures, extincteurs, tubes néon...	• Recyparcs	Traitements respectueux de l'environnement
Amiante-ciment (« Eternit »): tôles ondulées, ardoises, tuyaux...	• Recyparcs (dans des sacs agréés achetés à la Commune) • Centres agréés (si grandes quantités, voir http://environnement.wallonie.be)	Mise en CET (décharge) spécifique
Bonbonnes de gaz	• Consulter le site web www.mabouteillegaz.be	Valorisation

Sont également exclus tous les déchets d'origine professionnelle et industrielle!

Collecte des sapins de Noël

Le lundi 11 janvier 2021 pour toute la Commune.

Consignes de collecte:

Seuls les sapins naturels seront présentés à la collecte et ne pourront en aucun cas être emballés.

En outre, toute décoration (boules, guirlandes, neige artificielle...), les pots, croix en bois et clous doivent avoir été préalablement enlevés.

En cas de problème, contactez le Service environnement de la Ville de Genappe: Aude ROLAND- Conseillère en environnement:

tél.: 067 794 272; e-mail: aude.roland@genappe.be

Vos déchets n'ont pas été collectés ?

Tél. gratuit: 0800 49 057

E-mail: valmat@inbw.be

Pour toutes les collectes (sauf les sapins de Noël), si vous avez respecté les consignes et que vos déchets n'ont pas été collectés, contactez in BW (votre intercommunale de gestion des déchets) au plus tard le lendemain du jour de la collecte.

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion des déchets,

visitez le site internet d'in BW: www.inbw.be